

19 mars 2019

## Performance des OPC<sup>1</sup> - France • Janvier 2019

### La performance des fonds se dégrade moins en janvier

La performance annuelle des OPC reste globalement négative en janvier, mais sa baisse est moindre qu'au mois précédent. Pour les fonds non monétaires, elle s'établit à -3,9% après -5,2% en décembre. Cela provient en particulier des fonds actions (- 9,1% après -12,0% en décembre) dont la performance demeure toutefois en moyenne inférieure à l'indice Stoxx europe 600. Les fonds d'épargne salariale (-5,7% après -6,9%) et les fonds mixtes (-4,8% après -5,9%) bénéficient également de l'accalmie des marchés. De même, la performance des fonds obligataires se dégrade moins (- 0,3% en janvier après -0,9% en décembre).

La performance des fonds monétaires ne marque pas d'évolution significative (- 0,24% soit +4 points de base par rapport à décembre 2018).

#### Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

	2015	2016	2017	déc.-18	janv.-19	encours janv-19
<b>FONDS NON MONETAIRES</b>	<b>5,1</b>	<b>3,2</b>	<b>5,9</b>	<b>-5,2</b>	<b>-3,9</b>	<b>1 237</b>
<b>Fonds actions (b)</b>	<b>10,0</b>	<b>3,6</b>	<b>11,9</b>	<b>-12,0</b>	<b>-9,1</b>	<b>307</b>
<i>dont fonds indiciels cotés (c)</i>	5,7	5,6	12,3	-6,1	-5,8	33
<b>Fonds obligations (b)</b>	<b>0,9</b>	<b>2,7</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,3</b>	<b>284</b>
<b>Fonds mixtes (b) (e)</b>	<b>3,0</b>	<b>2,6</b>	<b>4,2</b>	<b>-5,9</b>	<b>-4,8</b>	<b>330</b>
<b>Fonds autres (d) (f)</b>	<b>6,5</b>	<b>4,0</b>	<b>6,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>315</b>
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	6,9	3,6	6,7	-6,9	-5,7	125
<b>FONDS MONETAIRES</b>	<b>0,18</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,23</b>	<b>-0,28</b>	<b>-0,24</b>	<b>341</b>

Source : Banque de France

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

(b) Hors fonds d'épargne salariale (qui sont regroupés dans les fonds « autres »)

(c) Les fonds indiciels cotés sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

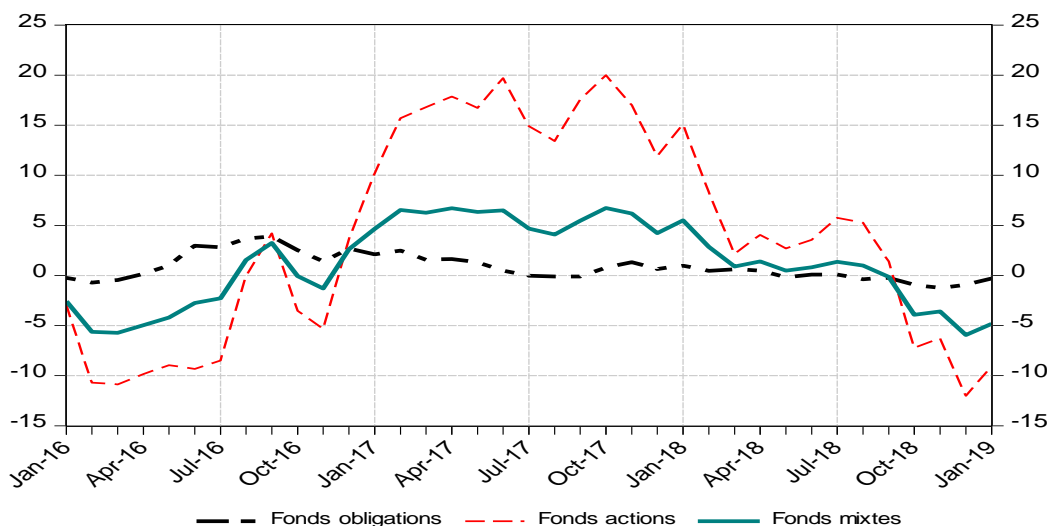
(d) Fonds d'épargne salariale, fonds immobiliers, fonds de capital investissement, fonds à formule, « hedge funds »

(e) La dénomination « fonds mixtes » remplace celle des fonds diversifiés, catégorie AMF supprimée depuis le 31/12/2017 ; le critère de classification reste identique.

(f) Prise en compte de l'encours et de la performance des fonds immobiliers à compter de juin 2016

#### Performance annuelle des OPC actions, obligations et mixtes

En pourcentage

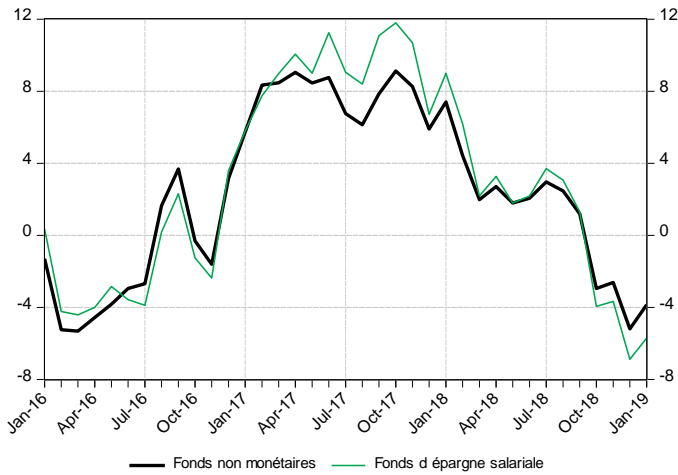


<sup>1</sup> OPC : Organismes de placement collectif

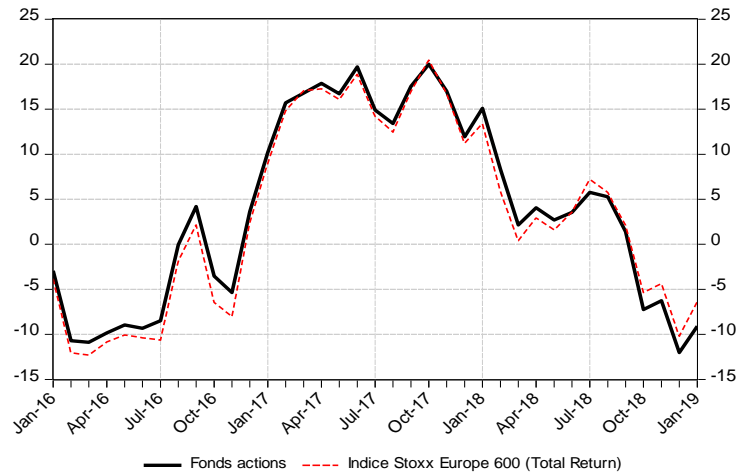
Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne  
salariale (a)

Performance des fonds actions (a)

En pourcentage



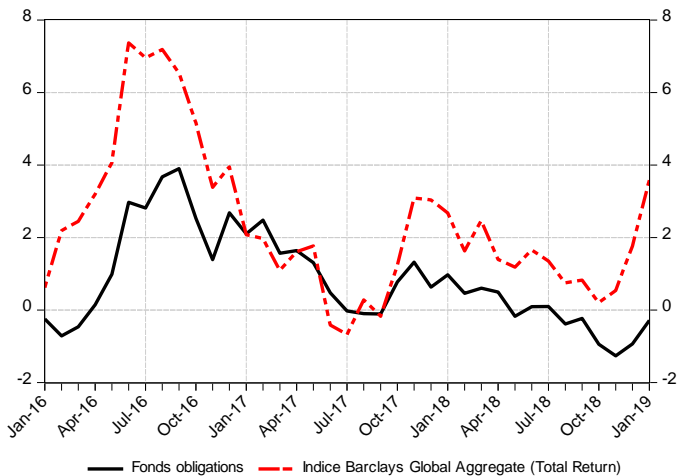
En pourcentage



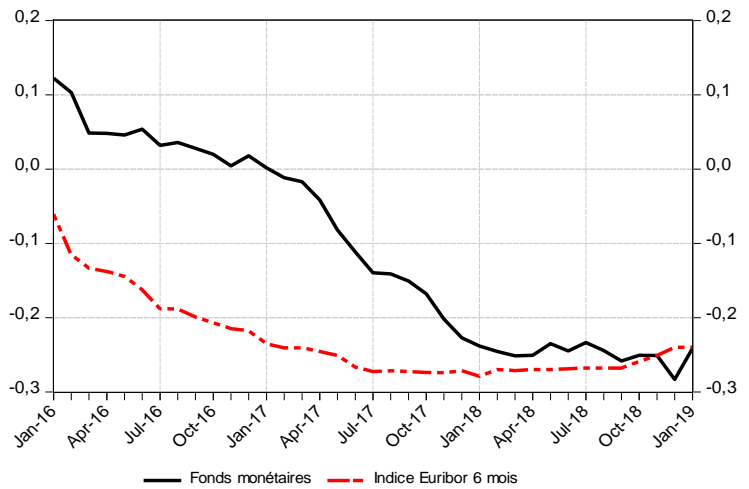
Performance des fonds obligations

Performance des fonds monétaires (a)

En pourcentage



En pourcentage



Source : Banque de France, Barclays

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice **Stoxx Europe 600** est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice **Barclays** est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».

La performance des indices est mesurée par le rendement total (variation de prix et coupons/dividendes réinvestis)

